

UNICEF Luxembourg

6, rue Adolphe Fischer
L-1520 Luxembourg

Tél. (+352) 44 87 15

Fax (+352) 45 53 14

www.unicef.lu

contact@unicef.lu

unicef 
fir all Kand

A L'ATTENTION DE MADAME LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Visite au Luxembourg du 17 au 26 avril 2023

UNICEF est la principale organisation mondiale travaillant pour les enfants. L'organisation est active dans plus de 190 pays pour aider chaque enfant à réaliser pleinement son potentiel. Le Comité luxembourgeois pour l'UNICEF (UNICEF Luxembourg), fondé en 1979, fait partie intégrante d'UNICEF et plaide pour un changement durable en faveur des enfants dans le monde entier, y compris au Luxembourg.

Notre contribution se concentre sur des priorités d'UNICEF soit la santé mentale, l'impact de la violence sur les enfants ainsi que sur la santé maternelle / infantile et particulièrement la question de l'allaitement.

I. LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale des enfants est un sujet d'attention prioritaire. Un nombre de facteurs les empêchent encore de demander de l'aide dont la stigmatisation, le manque d'informations sur les différents services d'aide et un manque de connaissances en la matière.

La situation des enfants en général :

Constats :

La santé mentale des enfants a été citée comme 2ème sujet de préoccupation en 2022 par les adultes (dans le cadre d'un sondage représentatif d'UNICEF Luxembourg) et comme premier sujet de préoccupation par les jeunes-mêmes (dans un sondage non représentatif) au Luxembourg.

La prévalence des problèmes de santé mentale auprès des 10 à 19 ans était de 16,5 % en 2019¹. Même si le nombre de cas de suicide enregistrés semble rester constant depuis le début de la pandémie, l'OKAJU s'est montré préoccupé par une augmentation du nombre de tentatives de suicide, rapportée par la psychiatrie juvénile.

¹ Analyse de l'UNICEF basée sur le IHME, Global Burden of Disease study, 2019

25 % des élèves, ayant eu recours au service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS), sont concernés par le stress scolaire et 28 % par l'anxiété ou la dépression² en 2021/22³.

La santé mentale arrive en tête des problèmes mentionnés au service d'assistance en ligne, au Kanner-Jugendtelefon et sur le service Chatberodung⁴.

La pandémie a également exacerbé la pénurie de personnel dans les services du pays : il manque de psychiatres pour enfants et adolescents ainsi que de personnel infirmier en psychiatrie. Par conséquent, les délais d'attente sont extrêmement longs avant d'accéder à une prise en charge.

Il ne faut pas non plus négliger les problèmes de santé mentale des enfants causés par les atteintes à l'environnement et au futur de la planète. Le lien entre la santé mentale des enfants et les atteintes à l'environnement est de plus en plus reconnu, comme la prévalence croissante de l'éco-anxiété⁵.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg :

- Elaborer comme prévu le plan national de santé mentale, en accordant une attention particulière aux enfants et jeunes, avec des mesures concrètes, des indicateurs pour évaluer les progrès et se doter de moyens humains, financiers et techniques pour le mettre en œuvre, veiller à consulter et intégrer les voix et recommandations de jeunes avec expériences vécues.
- Développer les soins ambulatoires psychiatriques et psychothérapeutiques et élaborer des stratégies pour recruter davantage de personnel qualifié.
- Créer un lieu centralisé comme premier point d'information pour jeunes, donnant un aperçu de toutes les mesures d'aide à leur disposition et les orientant selon leurs besoins.
- Investir dans une approche globale de la santé mentale à l'école (whole school approach), en encourageant un climat scolaire positif et bienveillant pour tous.
- Fournir un soutien adéquat aux familles, en renforçant les programmes d'éducation parentale, en promouvant des liens d'attachements positifs, en soutenant le bien-être et la santé mentale des parents.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre rapport : [La situation des enfants dans le monde 2021 : Santé mentale - complément luxembourgeois - UNICEF Lëtzebuerg](#)

La situation des enfants vulnérables

Constats :

1) Enfants demandeurs de protection internationale et mineurs non accompagnés

En 2022, le nombre de mineurs non accompagnés arrivant au GDL a plus que triplé par rapport aux années précédentes.

Le nombre de personnes ayant introduit une demande de protection internationale a plus que doublé en 2022.

S'y rajoutent 5039 demandes de protection temporaires par des personnes ayant fui la guerre en Ukraine, dont 1715 mineurs⁶.

2 Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 6204 du 17 mai 2022 de Madame la Députée Diane Adehm

3 Recueil national sur le bien-être des jeunes au lycée, CePAS

4 Rapport annuel KJT 2021

5 Comité des droits de l'enfant, Projet d'Observation Générale n° 26, Les droits des enfants et l'environnement, un accent particulier sur le changement climatique

6 Chiffres issus du Bilan de l'année 2022 en matière d'asile, d'immigration et d'accueil du Ministère des affaires étrangères et européennes

Souvent traumatisés, l'accès à une prise en charge psychologique n'est cependant pas toujours garantie, faute de personnel qualifié spécialisé et parlant la langue maternelle des enfants. De plus, les ressources manquent pour un suivi à moyen ou long terme.

Dans les foyers pour demandeurs de protection, il existe une offre limitée d'aides psychothérapeutiques spécialisées pour les personnes issues de l'asile et parlant leur langue. De plus, ces aides ne sont pas facilement accessibles⁷.

2) Enfants en conflit avec la loi

En ce qui concerne les structures accueillant les mineurs placés par les autorités judiciaires comme les internats socio-éducatifs de Dreiborn et Schrassig ou l'unité de sécurité (UNISEC) de Dreiborn, celles-ci sont également confrontés, de plus en plus, à des jeunes avec des graves problèmes psychiques dont ils ne peuvent pas assumer une prise en charge adéquate.

L'UNISEC dispose d'1,5 équivalent temps plein psychologue sur place et une collaboration a notamment été mise en place avec le centre hospitalier d'Ettelbruck avec la visite d'un pédopsychiatre 1 matin toutes les 2 semaines. Cela n'est pas suffisant et la situation des jeunes nécessiterait du temps de travail plus important au niveau psychologique et psychiatrique.

Il y a en tout état de cause un manque de structures thérapeutiques pour ces mineurs placés.

Via le ministère de la santé, 4 lits sont planifiés pour 2035 au centre hospitalier d'Ettelbruck⁸. Vu le manque de structures constaté, il apparaît nécessaire d'accélérer cette planification.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg :

- Pour les enfants ayant vécu l'expérience de la migration, un examen psychologique à l'arrivée devrait être obligatoire afin d'identifier précocement les besoins de traitement. L'offre thérapeutique pour les adultes et les enfants doit être développée de toute urgence. Il est important de penser dès le départ à l'interculturalité et aux barrières linguistiques (OKAJU 2022).
- Accélérer la mise en place d'un nombre suffisants de lits réservés aux mineurs en conflit avec la loi placés au centre hospitalier neuro-psychologique d'Ettelbruck.

Visite de lieux conseillés :

- Centre socio-éducatif Dreiborn/UNISEC
- Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)
- Structure d'accueil de Caritas ou de la Croix Rouge

Acteurs de la société civile à contacter :

- Passerell
- Lukraine
- La Ligue luxembourgeoise d'Hygiène Mentale

⁷ OKAJU, rapport annuel 2022

⁸ Entretien avec le CSEE - UNISEC du 15/02/23

II. LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

Comme vous l'avez rappelé dans votre rapport sur "la violence et ses effets sur le droit à la santé" (A/HCR/50/28), "la violence contre les enfants a des conséquences à court terme et à long terme sur la santé. Elle peut entraîner la mort ou des blessures graves, ou entraver le développement du cerveau et du système nerveux, ce qui peut compromettre le développement cognitif".

Constats :

Le nombre de victimes enfants de violences domestiques a augmenté de 666 en 2018 à 1.250 en 2021⁹.

Les statistiques des différents services du Kanner-Jugendtelefon (KJT) montrent que les contacts sur les thématiques de l'abus et de la violence ont continué d'augmenter (92 en 2021, 74 en 2020)¹⁰.

En 2021, la BEE SECURE STOPLINE a enregistré un total de 2562 URL comportant des contenus en rapport avec des abus sexuels sur mineurs, dont 1388 ont été classées comme illégales¹¹.

Concernant le cyberharcèlement, dans les tranches d'âges de 11, 13 et 15 ans, 11 à 16 % des filles et 9 à 10 % des garçons ont été harcelés en ligne au moins une fois. Concernant le harcèlement à l'école, dans les tranches d'âges de 11, 13 et 15 ans, 7 à 13 % des enfants ont été harcelés à l'école au moins deux fois¹².

Recommandations d'UNICEF Luxembourg :

- Maintenir dans la législation, dont celle concernant la protection de la jeunesse, l'interdiction, y compris dans la famille, de toutes formes de violences, aussi modérées soient-elles et dont les violences psychologiques, contre tous les enfants sans distinction d'âge.
- Promouvoir des campagnes pour sensibiliser la population à l'interdiction des violences éducatives ainsi que de la maltraitance et à la promotion des formes positives, non violentes et participatives d'éducation ; lors de ces campagnes, faire connaître les différents services d'aide afin de permettre un signalement précoce et le meilleur accompagnement possible des enfants et de leur famille.
- Renforcer la formation de tous les professionnels qui travaillent avec des enfants (enseignants, éducateurs, surveillants, médecins, psychologues, ...) afin de les rendre spécialement attentifs aux situations de maltraitance des enfants.
- Evaluer la possibilité d'intégrer dans la législation des dispositions, comme celles introduites en France – loi n° 2022-299 du 2/03/2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ayant des aspects de prévention, de formations et répressif (délit de harcèlement scolaire).
- Créer une « maison de l'enfant » de type Barnahus, réunissant en un lieu toutes les activités nécessaires pour le diagnostic, le traitement et le suivi de manière pluridisciplinaire d'enfants victimes et témoins de violences.
- Prévoir une obligation légale pour toutes les institutions accueillant des enfants de se doter d'un mécanisme de plaintes et de réclamations et de désigner un délégué à la protection indépendant, connu et accessible.

Acteur de la société civile à rencontrer :

- Association luxembourgeoise de pédiatrie sociale (Alupse).

9 MEGA – observatoire de l'égalité, <https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/nombre-total-de-victimes-signalees-de-violence-domestique/>
<https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/nombre-total-de-victimes-signalees-de-violence-domestique/>

10 KJT, rapport annuel 2021

11 BEE SECURE, rapport annuel 2021

12 Rapport de l'WHO – HBSC (2017/2018)

III. SANTÉ MATERNELLE ET LES DROITS DES FEMMES AUTOUR DE LA NAISSANCE

Les statistiques luxembourgeoises montrent que même si le nombre de césariennes a légèrement diminué, il reste trop élevé par rapport aux recommandations de l'OMS. Entre 2017-2019, le pourcentage moyen était de 30.5 %. Ce chiffre est au-dessus de la moyenne européenne qui est de 26 %¹³. Les césariennes inutiles ont des conséquences et des risques pour la santé à court et à long terme pour la mère et pour l'enfant.

Pendant l'épidémie de Covid, 13.4 % des femmes au Luxembourg ont déclaré ne pas avoir été traitées avec dignité ; 9.1 % d'avoir été maltraitées ; 42.9 % n'ont pas été invitées à donner leur consentement avant l'accouchement par voie basse avec extraction instrumentale et 39.3 % n'ont pas pu choisir leur position pour l'accouchement¹⁴. Tout cela a un impact sur la santé mentale de ces femmes.

Le taux d'occupation des lits en néonatalogie varie entre 90 % et 100 % entre 2017 et 2021 avec une tendance croissante et des dépassements ponctuels constatés qui nécessitent le cas échéant un transfert vers l'étranger¹⁵. Ces transferts peuvent causer une séparation de la dyade mère-enfant ainsi qu'un risque sanitaire et du stress.

L'allaitement maternel ne bénéficie pas encore du soutien et de la protection nécessaire recommandés par l'OMS. La protection juridique contre la commercialisation abusive des substituts du lait maternel est très faible au Luxembourg car la législation de l'Union européenne n'a pas pleinement mis en œuvre le Code international et il ne semble pas y avoir de volonté politique de prévoir une protection supplémentaire. Les intérêts commerciaux ne devraient pas primer sur la santé.

Le taux d'allaitement exclusif à la sortie de la maternité a baissé de 77.7 % à 73.9 % entre 2017 et 2019¹⁶. Il a encore baissé pendant la pandémie de COVID.

Le Luxembourg compte un hôpital ami des bébés sur les quatre maternités du pays remplissant les critères de l'OMS/UNICEF. Cela signifie que 14 % des bébés sont nés dans un hôpital ami des bébés. Ce pourcentage est en baisse par rapport aux 52 % enregistrés en 2011, lorsque 3 hôpitaux sur 5 étaient accrédités comme ami des bébés.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg :

- Assurer la pleine application du Code international et des résolutions pertinentes ultérieures de l'OMS.
- Faire le suivi de la mise en œuvre et des pratiques de commercialisation du lait en poudre.
- Améliorer les compétences de tous les professionnels de la santé en matière de soutien à l'allaitement maternel et la sensibilisation quant aux risques engendrés par les césariennes inutiles.
- Limiter autant que possible les transferts en néonatalogie à l'étranger.
- Mettre en place des normes nationales et des directives de soins conformément aux normes "Baby-Friendly Hospital Initiative" de l'OMS/UNICEF.

Acteur de la société civile à rencontrer :

- Mme Maryse Arendt : Coordinatrice BFHI/Présidente UNICEF Luxembourg

13 [Euro-Peristat_Fact_sheets_2022_for_upload.pdf \(europeristat.com\)](#)

14 Enquête en ligne dans 12 pays européens - [www.thelancet.com/journals/lanepi/article/PIIS2666-7762\(21\)00254-4/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lanepi/article/PIIS2666-7762(21)00254-4/fulltext)

15 Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 5407 du 17 décembre 2021 de Madame la Députée Nathalie Oberweis.

16 <https://sante.public.lu/dam-assets/fr/publications/s/surveillance-sante-perinatale-2017-2019/rapport-sant-prinatale-2017-2019.pdf>

Autres acteurs à rencontrer :

- Fondation Cancer : UNICEF Luxembourg est partenaire de la Campagne « Génération sans tabac » qui vise à permettre aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui de grandir dans un environnement sans tabac et de devenir la première « génération sans tabac » d'ici 2040
- Pour des statistiques plus générales sur la santé des enfants : Health Behaviour in School-aged Children Study : HBSC Lux team [Team – HBSC Luxembourg \(uni.lu\)](#)
- Pour tous les thèmes touchant à l'enfant et à ses droits : ombudsman pour enfants et jeunes (OKAJU)
- Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS).